

Le BULLETIN ne publie que les manuscrits acceptés par les SECTIONS et communiqués par les SECRETAIRES.

AVIS.

Le Bulletin paraît régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois.

Individualisme et collectivité. 1re Section.

L'homme, par ses organes, ses facultés, les aptitudes qu'il doit au travail et à l'étude, est un être *individuel*; mais il est en même temps un être *sociable* qui ne peut vivre et se développer sans le concours de ses semblables.

Tout plan d'organisation sociale, pour être logique, rationnel, complet, doit donc tenir compte de deux choses : l'individu et la société, la liberté et la collectivité.

Dans toutes ses manifestations personnelles, dans tous les actes qui ne touchent que lui, l'individu doit certainement jouir de la liberté la plus complète. Ses déterminations ne doivent absolument relever que de sa volonté dirigée par la raison.

Mais dans ses relations sociales, la volonté de l'individu ne peut plus faire loi sans devenir caprice. Imposer sa volonté, c'est commander, et le commandement suppose obéissance. Et cependant, tout en se pliant aux exigences de la collectivité, l'individu doit rester complètement libre.

L'individu est bien certainement le propriétaire, le maître de ses sens, de ses organes, de ses facultés, de ses aptitudes, de tout ce qui est lui ou qu'il a fait lui. Pour cela, ses goûts et ses besoins doivent être sa seule loi. Il doit avoir la jouissance pleine, entière, absolue de tous les fruits de son travail.

Mais l'instrument de la production n'est pas le fait de l'individu : Donné par la nature, accumulé, modifié, perfectionné, augmenté par le travail de toutes les générations passées, il appartient bien certainement à la collectivité. Reconnaître à quelques individus la propriété de cet instrument, c'est remplacer la *volonté* sociale par le *caprice* de quelques maîtres. Le capital, quel qu'il soit, terre, atelier, matière première, doit donc devenir et rester une propriété sociale inaliénable dont la jouissance, à titre de possession, doit être accessible à tous, chacun selon sa fonction.

Cette possession doit être donnée aux travailleurs, soit isolés, soit groupés selon les besoins de la tâche à accomplir, pour un temps et sous des conditions déterminées. Elle doit donc être le sujet d'un contrat librement débattu et consenti par la société, d'une part, représentée par les citoyens éligibles et révoquables qu'elle a chargés, sous sa surveillance et contrôle, d'administrer ses intérêts, et d'autre part par le ou les travailleurs.

Par ce contrat, le travailleur, soit isolé, soit groupé, s'engage, moyennant la disposition des instruments et des matériaux de travail, ainsi que des avances et crédits nécessaires à l'accomplissement de sa fonction, à livrer dans telles conditions, dans tel temps et pour tel prix, tel ou tel produit. Responsable dans ces conditions, il reste complètement libre dans l'appréciation du temps et des moyens à employer pour son travail, comme aussi dans la façon dont il consommera la rémunération de ses labeurs.

Plus de patron qui dicte ses ordres, impose ses volontés, ses caprices; seules, les nécessités de la

tâche à accomplir commandent, seules, les conditions du contrat font loi.

Plus d'intermédiaire parasite pour enlever au travailleur la meilleure partie des fruits de son travail; seul, celui qui fait le produit en reçoit la rémunération.

En un mot, de salarié irresponsable, le travailleur devient entrepreneur responsable.

Voilà, citoyens, l'idéal qui, si nous le voulons, sera bientôt réalité.

HUMANITY CITY,

Section A du Kansas,
NEUCHÂTEL, NEMAH COUNTY

Extrait du procès-verbal de la réunion culturelle du 15 mai 1870.

Un membre de cette réunion fait observer qu'il y a urgence de faire connaître à l'Union républicaine de langue française, dans la totalité de ses sections, la teneur de l'Acte qui constitue la Section A du Kansas. L'assemblée, consultée, approuve, et charge son secrétaire et directeur gérant de l'Imprimerie-librairie en voie de formation à Neuchâtel, Nemaha county, de transmettre copie de cet acte à l'administration du Bulletin.

Cet Acte est ainsi conçu :

ACTE CONSTITUTIF

De la section A du Kansas.

DECLARATION DE PRINCIPES.

Considérant que d'un bout du monde à l'autre, les institutions sociales courent de toutes parts, qu'elles se traitent dans le sang ou dans l'ignominie ;

Considérant que les peuples sont partout gouvernés par une horde spéciale hiérarchiquement et militairement constituée en chef, sous-chefs et soldats, C'est-à-dire :

En roi, empereur, consuls, dictateur, président ou pape ;

En maréchaux, généraux, colonels, officiers, cardinaux, archevêques, évêques, magistrats, juges, professeurs, législateurs, etc. ;

Et en soldats, agents de police, geoliers, bourreaux, prêtres, curés, pasteurs, instituteurs, etc. ;

Considérant que dans cette horde gouvernementale ainsi hiérarchisée,

L'Obéissance passive absolue est la raison d'être, la raison constituante, le seul moyen d'existence des instituteurs, pasteurs, curés, prêtres, bourreaux, geoliers, agents de police, soldats, etc. ;

Quand le conseil, l'avis, le renseignement est tout au plus le lot apparent, reconnu, des législateurs, juges, magistrats, évêques, archevêques, cardinaux, officiers, colonels, généraux, maréchaux, professeurs, forcés, en dernière analyse, de se faire briser, rejeter ou d'obéir aveuglément

Au commandement, à l'ordre impérieux, despotique, absolu du pape, du président, des consuls, du dictateur, de l'empereur, du roi ;

Considérant que cette horde gouvernementale exploite à sa plus grande gloire comme à son plus grand profit pécuniaire : ici la Nation en toute propriété, c'est-à-dire tout ce qui, dans cette nation, n'est pas elle : à savoir paysans, bourgeois, nobles, riches et pauvres, comme cela se fait en Russie, en Turquie, etc. ; — là l'Etat, être de raison, dont l'ordre social, la paix publique est le but apparent, quand le but réel est encore et toujours l'exploitation des gouvernés, la jouissance propriétaire de ces gouvernés, qui se partagent en deux camps rivaux, ennemis, le camp du Peuple et le camp de la Bourgeoisie ; comme cela se fait en France, en Allemagne, en Angleterre, etc. ;

Considérant que cet antagonisme perpétuel du peuple et de la bourgeoisie, provenant de la même croyance au même Dieu, au même fétiche, à la même idole, c'est-à-dire à la fausse propriété, est chronique ;

Considérant qu'il résulte de cet antagonisme chronique du peuple et de la bourgeoisie, du maître et de l'ouvrier, du riche et du pauvre, de celui qui a et de

celui qui n'a rien, la nécessité absolue, impérieuse, fondée en droit, en raison, en justice, mais non en nature, de l'existence oppressive, tyrannique, de la horde militaire et hiérarchisée des gouvernants ;

Considérant que partout l'homme, souffrant dans ses manifestations sociales, si évidemment troublées, incohérentes, tremblantes, niées, affirmées, malsaines, souffre plus encore, s'il est possible, dans ses manifestations individuelles, de quelque genre qu'elles soient ;

Sachant en outre que toutes les hontes, les misères, les crimes, les infamies qui assaillent encore l'homme à cette heure du temps sont purement et simplement dues à l'état actuel de la science suprême appelée Religion, unité des trois sciences sociales

La politique,
L'économie politique,
La morale,

Science suprême qui est visiblement :

En Orient, avortée, arrêtée, immobilisée, dans les quatre grands systèmes politiques, économiques, moraux, religieux, de Brahma, Moïse, Confucius, Mahomet ;

En Occident, arrêtée, mutilée, altérée ; rendue stérile pour le Bien, le Beau, le Juste ; toute puissante, au contraire, pour le Mal, le laid, l'Injuste, par l'interprétation ignorante, infidèle, erronée, que font, d'une part, les catholiques, de l'autre, les protestants de la grande Doctrine de Vie qui la contient tout entière, et que nous a donné, il y a de cela 1870 ans, ce Jafif qui vécut obscurément pour le reste du monde en Judée, et y mourut sur la croix, gibet de cette époque, sous le règne de Tibère, empereur ;

Enfin, sachant que toutes ces hontes, ces misères, ces infamies, ces crimes de l'homme, qui s'étalent encore et toujours sur la double face attristée du ciel et de la terre, ne disparaîtront qu'autant que la doctrine du Christ, délivrée des étreintes barbares de ceux qui la détournent en leurs payennes maïns, sera rendue vivante, aura repris sa force, sa vigueur, sa pureté originelles ;

Les soussignés déclarent l'urgence de créer entre eux et pour eux, à leur usage, sous le titre de

Section A du Kansas, colonie d'Humanity city Neuchâtel, Nemaha county, une société affiliée, faisant partie de la grande Société ou Union républicaine de langue française, dont le But, les Moyens, les Ressources l'organisation et l'Agent formateur sont :

LE BUT.

Montrer au monde, par l'affranchissement complet de ses membres de toutes les erreurs religieuses, politiques, économiques et morales qui troublent et rendent la vie individuelle aussi bien que la vie sociale de l'homme tristes, pénibles, criminelles, partout ailleurs qu'en elle, le vrai moyen, c'est-à-dire la vraie science, la vraie doctrine morale, économique, politique, religieuse, qui sortira ce monde des voies sanglantes et périlleuses qu'il foule malgré lui, en dépit de la nature propre de l'homme comme en dépit de la nature des choses en général, tel est le but de cette société.

En d'autres termes, pour l'édification du monde et pour sa transformation prochaine, cette société a pour but de fonder au Kansas une colonie d'hommes éclairés réalisant entre eux la seule et vraie vie individuelle et sociale de l'homme, le seul royaume de Dieu que prêcha l'Evangile, pour lequel vécut et mourut le Christ en Judée, royaume que les catholiques et les protestants méconnaissent à l'envie, défont sans cesse, en le rebâtant toujours au ciel des rêves impuissants, et dont ils détournent incessamment les hommes quand ils devraient, au contraire, les y conduire toujours.

En conséquence, elle inscrit sur son drapeau politique les devises suivantes, règles absolues et souveraines de toutes ses actions :

1. République universelle, République de fond, Royaume ou République de Dieu, laquelle n'est et ne peut être aucune des machines gouvernementales cachées encore aujourd'hui sous ce nom nébuleux de *république*, et qui toutes ne sont autres que des empires, des monarchies tempérees, mitigées, altérées, impossibles.

2. Liberté, Egalité, Fraternité indivisiblement unies

et simultanément manifestées dans tous nos actes.

3. Un seul homme, un seul Dieu, une seule vie. Plus de races, plus de castes, plus de classes. Plus d'inégalités d'aucun genre provenant soit du sexe, soit du métier que l'on exerce, soit de la couleur de la peau.

4. Plus de gouvernementalisme d'aucune sorte; destruction, négation complète, entière, de toute caste, de toute hiérarchie gouvernementale. Organisation pure et simple de la Nation, de toute nation, en vue de la seule CULTURE pour tous et pour chacun des quatre règnes de la nature: *humain, animal, végétal, minéral*, qui tous quatre appartiennent à chacun et à tous.

Sur son *drapeau économique*, elle inscrit:

1. La terre et tout ce qu'elle possède, le ciel et tout ce qu'il renferme: hommes, animaux, végétaux, minéraux sont à tous et à chacun, à chacun et à tous. Propriété une, universelle; propriété pleine, entière, du Globe et du Monde, c'est-à-dire de l'Art, de la Science et de l'Industrie pour chacun et pour tous, par chacun et par tous, tel est l'héritage du Seigneur dont nous parle la Bible, en cela se compose la *propriété sociale*.

2. Quant à la *propriété individuelle*, elle résulte de la fonction, et consiste dans le libre usage des instruments nécessaires à l'accomplissement de cette fonction, comme dans la possession absolue, exclusive, entière, de ces instruments, tant que dure la fonction pour celui qui en est investi. Nulle autre sorte de propriété individuelle à l'usage de l'homme.

3. L'élection donc la confère, l'élection la retire.

4. Quant à l'usage des *fruits*, autrement dits des richesses, produits par le travail ainsi fait, ordonné au point de vue général et particulier, de tous et de chacun, suivant l'aptitude ou la capacité individuelle dotée d'activité et d'instruments, il est individuel, et ne relève point en chacun de ses facultés productrices ou de travail, facultés qui, selon l'occurrence, peuvent être actives ou inactives, employées ou inoccupées, mais de ses seules facultés prenantes ou de consommation. En d'autres termes, cet usage des fruits ou de la richesse relève en chacun de ses seuls besoins, est en rapport avec ces besoins.

Et son *drapeau moral* porte en ses replis ondoyants:

1. Anathème au *chacun chez soi, chacun pour soi!*

2. Honte et confusion encore à cette définition erronée de l'homme: *L'homme est un moi libre et volontaire*.

3. Comme à cette autre définition de la société: *La société est un composé de moi libres et volontaires, de semblables*. L'homme n'a point de semblables.

4. Glorification éternelle, au contraire, de ce précepte ou commandement du Christ: *Aime Dieu de toute la force de ton âme, et ton prochain comme toi-même*;

5. Comme aussi de ce principe constituant de toute société humaine donné par Saint Paul, disciple du Christ: *Bien que plusieurs, nous ne sommes qu'un; nous sommes tous membres les uns des autres*. Car l'homme est un prochain et le prochain est en lui, fait partie de lui, est lui.

LES MOYENS.

Les moyens dont la Section A du Kansas dispose pour atteindre ses fins, à savoir: l'érection d'une colonie républicaine à Neuchâtel, Nemaha county, où les vrais principes de la double vie de l'homme, vie sociale et vie individuelle, seront seuls appliqués; et l'action incessante et transformatrice de cette colonie au sein même des sociétés civiles diverses, existantes sur le globe, sont:

1. L'élevation, la formation, le dégagement, l'affranchissement, l'émission vivante de la vraie doctrine politique, économique, morale, religieuse, qui se tient cachée dans le monde sous tant de formes, d'apparences trompeuses; sous tant de livres, de phrases, de discours, d'actions, et dont les fondements réels se trouvent seulement, uniquement dans la nature des êtres, des choses en général, et dans la nature de l'homme en particulier, où, d'un œil limpide, d'un cœur pur, d'une intelligence vive, ouverte, il faut que chacun incessamment la cherche.

2. La propagande de cette doctrine sous toutes ses formes, c'est-à-dire: pour le monde extérieur à la colonie, *théorique et polémique*, pour son monde intérieur, *doctrinale et pratique*.

LES RESSOURCES.

Les ressources de la Section A du Kansas ou de la Société, sont de deux genres: en hommes et en choses.

En hommes, elles consistent en *appelés* et en *reçus*. Les *appelés* sont ceux qui, pour des raisons propres et particulières à chacun d'eux, telle, par exemple, que le bien général ou particulier qui résulterait pour le Kansas qu'ils habitent de la réussite probable ou fortement désirée d'une colonie d'hommes, de femmes, d'enfants placés au sein de ses prairies et de ses solitudes, ne sont autre chose, par leurs cotisations que des

membres en que l'que sorte amateurs, temporaires, abonnés, perdant facilement, à leur gré, ce même caractère. Les *reçus*, au contraire, sont ceux qui, souscrivant par conviction profonde, ou par désir sincère de connaître la vérité, ont, par cela même un caractère de *fixité, de constance*, que les *appelés* peuvent ne pas avoir.

Quant aux ressources en choses, elles consistent en souscriptions et en dons volontaires.

La souscription est de \$5. par an.

Aucun don volontaire ne sera reçu s'il blesse le moins du monde l'intérêt de tiers-intéressés.

L'ORGANISATION.

Dès que la société Section A du Kansas ou Colonie républicaine sera sortie de sa phase ou période d'incubation, de gestation, de formation, dans laquelle elle se trouve, elle vivra en toute liberté à l'aide de ses organes essentiels qui lui seront venus et qui sont une seule Assemblée, se manifestant, selon l'occurrence, Assemblée constituante, Assemblée législative, Assemblée rituelle ou d'éducation.

1. De l'Assemblée unique, totale, où de la Société.

Est membre de cette société, sans distinction de sexe, de rang, d'âge, de nationalité, de race, de couleur, celui ou celle qui satisfait à la simple condition de cotisation ou souscription annuelle, quelles que soient d'ailleurs les raisons qui l'y poussent.

Dès que le membre, par un effet de sa propre volonté, cesse de satisfaire à la sus-dite condition de la cotisation ou souscription annuelle, immédiatement, de fait comme de droit, il cesse de faire partie de la Société.

Tous ses droits virtuels ou réels de proposition, de discussion, de vote, aux seins divers des assemblées constituante, législative et rituelle, lui sont retirés.

Il les recouvre immédiatement, de droit comme de fait, par le simple acte volontaire de sa part du versement de sa cotisation ou souscription nouvelle.

Tout membre qui, personnellement, par une cause quelconque, involontaire ou volontaire, due au domicile où il réside, à l'état de sa santé ou à la nature de ses occupations, n'est pas présent dans l'assemblée soit générale, soit constituante, soit législative, soit rituelle, est simplement considéré et porté comme absent, s'il y a lieu au besoin de le porter comme tel.

2. De l'Assemblée législative.

Virtuellement composée de la totalité des membres de la Société présents à Neuchâtel, domiciliés ou non, et réellement de ceux de ces membres qui assistent, régulièrement ou non à ses séances, l'Assemblée législative a pour objet la confection des lois touchant la vie individuelle et la vie sociale de l'homme, qui ne sont qu'une seule et même vie. Elle prépare ces lois, les rédige, les formule.

3. De l'Assemblée constituante.

Absolument composée de la même sorte que l'Assemblée législative, l'Assemblée constituante a pour objet, après avoir discuté de nouveau, s'il y a lieu de le faire, la loi formulée par l'Assemblée législative, ou l'avoir modifiée, ou bien encore purement et simplement ratifiée, d'aviser aux voies et moyens de la mettre en vigueur, de la faire exécuter.

4. De l'Assemblée rituelle.

Absolument encore et toujours composée de la même façon que les deux assemblées précédentes, l'Assemblée rituelle a pour objet de préparer, de rédiger, de formuler les dispositions réglementaires de l'enseignement, soit théorique, soit pratique, de la doctrine. Les écoles, les fêtes et réjouissances publiques, les réunions culturelles hebdomadaires ou autres où se font de simples lectures, où se prononcent des discours touchant l'art, la science, l'industrie, la religion ou doctrine, sont aussi de son ressort.

Ces dispositions réglementaires prises et votées par l'Assemblée rituelle, sont soumises à la sanction finale et souveraine de l'Assemblée constituante, qui avise aussitôt aux voies et moyens de les rendre vivantes, c'est-à-dire propres à les faire exécuter.

Dispositions générales ou communes aux trois genres d'assemblées.

Le droit d'initiative ou de proposition en vue d'un acte rituel, législatif ou constituant est un droit inhérent au caractère même de membre de l'une ou de l'autre des quatre assemblées. Il est indélébile à ce caractère. Toutefois il ne peut aller jusqu'à produire, au sein d'aucune des trois assemblées rituelle, législative ou constituante, l'émission de propositions évidemment contraires aux principes contenus dans la Déclaration, ou au but, aux moyens, aux ressources, à l'organisation de la Société même, à sa vie. C'est pourquoi, complètement libre dans ses croyances, dans ses affections personnelles, tout membre a le droit de prêcher, de préconiser, d'enseigner, de propager autour de lui ce qu'il croit être la vérité, bien que cette vérité soit même négative de celle qui sert de base à la société

dont il est membre par ou ne sait quel désir, quelle volonté, quels desseins secrets, cachés; mais il ne le peut faire qu'à ses risques et périls, selon ses moyens, ses ressources propres, individuels. En dehors de ce cercle étroit, dans le cercle des Assemblées de la Société, ce droit lui est complètement retiré. Pour son bonheur et par devoir, il doit s'en abstenir de lui-même.

En conséquence de cette pensée, comme en prévision du mal qu'elle signale, toute proposition émanant de l'initiative personnelle d'un membre ou de l'initiative collective de plusieurs membres, donnera lieu, en toute assemblée, à une discussion immédiate et préalable, à la quelle succédera un vote de rejet ou de prise en considération de la proposition sus-dite.

La prise en considération renvoie devant une commission de trois membres nommés *ad hoc* la proposition qui en est l'objet, et donne lieu, de la part de cette commission, à un rapport suivi d'une discussion nouvelle, s'il y a lieu, et aboutissant au rejet final ou à l'adoption définitive de la dite proposition.

Disposition transitoire relative à la création de la colonie projetée.

Or, de même que le cœur est le premier point ou organe formateur dans l'être embryonnaire, de même de la Colonie projetée au Kansas, à Neuchâtel, Nemaha county, sous le nom d'*Humanity City, Section A du Kansas, de l'Union républicaine de langue française*, l'organe formateur doit être une *Imprimerie-Librairie*, d'où jaillira la Parole, le Verbe.

C'est la Parole, en effet, la parole imprimée, qui reliera, assemblera les membres dispersés sur toute la terre de cette colonie, manifestée seulement dans son corps, dans sa forme sociale et visible, sur le sol vierge et libre de l'Amérique. C'est la Parole, le Verbe, qui, sur ce point du Globe, la dotera de ses organes essentiels, sans lesquels elle n'est qu'un rêve fugitif, qu'une espérance vaine. C'est la Parole enfin qui lui donnera la forme, la pensée, le désir, la vie.

En conséquence, les soussignés, pleins de confiance en M. Jules Leroux, ex-représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1849 en France, prosrit au 2 décembre 1851, ancien ouvrier typographe, collaborateur de son frère Pierre Leroux et de Jean Reynaud dans la *Revue encyclopédique*, et dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, etc., le chargent de procéder immédiatement et incessamment à la création d'une *Imprimerie-Librairie*, à Neuchâtel, Nemaha county, pour être exploitée par lui en vue de ses et de leurs desseins mutuels et communs qui, pour l'heure, se bornent à un appel incessant, et sous des formes diverses, aux hommes de cœur, d'intelligence et de force, partout où ils se trouvent, en Europe, en Amérique, dans le monde entier, pour qu'ils aient à joindre leurs efforts aux nôtres et aux siens, à l'effet de créer la sus-dite *Colonie républicaine*.

Et l'autorisent à recevoir les dons volontaires et les souscriptions de ceux qui signeront avec nous ce présent manifeste.

Suivent les signatures, au nombre de vingt-huit, dont six femmes.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Discours prononcé à la séance inaugurale de la Section française de l'Internationale à New-York.

Depuis que le monde a une histoire, elle se résume en deux mots: *paresse et travail*.

La première, prenant toutes les formes politiques, religieuses et sociales, adoptant toutes les combinaisons armées, légales ou sacrées, pour exploiter le second et ramener l'équation sociale à ces deux termes: *oisiveté et jouissance, travail et misère*.

Recherchez les causes de toutes les grandes révolutions humaines, vous ne trouverez rien autre que cette lutte incessante entre la paresse et le travail; c'est l'histoire entière de l'humanité.

Quels sont les souvenirs les plus reculés conservés par la légende historique? la lutte brutale, la lutte armée. Que fait-on du vaincu? un esclave. Que fait l'esclave? il travaille. Pour qui? pour le vainqueur, qui, lui, se repose et jouit.

Tels sont les deux premiers éléments sociaux. Un troisième surgit; moins fort, mais plus fin que le premier, il exploite l'un et l'autre; c'est le prêtre.

An conquérant il dit: tu ne dors pas tranquille; tu es vainqueur, c'est vrai, et tu fais travailler le vaincu, courbé sous ton épée, soit, mais il te faut veiller; la soumission est forcée, non volontaire; je veillerai pour toi. En échange des souffrances que ta paresse cupide impose par la force, je promettais des jouissances éternelles et fonderai ainsi l'oubliance et l'humilité éternelle.

tiennés qui te donneront ici-bas repos et tranquillité dans la jouissance. La force et l'oisiveté font naître les désirs et développent les passions, je l'absoudrai ; mais partageons ! exploitons en commun le solivrai.

Il n'y a pas d'exemple de refus. Depuis l'accord des pères du Paganisme avec les chefs militaires de l'antiquité, jusqu'à celui du pape avec les chefs politiques et militaires des sociétés modernes, la règle a été inflexible, invariable et sans exception.

Le Christianisme débute par prêcher l'égalité des conditions, tout en reconnaissant l'esclavage — contre-sens économique qui n'a rien de divin — il va même jusqu'au communisme. Ceci se comprend : n'ayant rien, les premiers chrétiens pouvaient facilement tout mettre en commun. Il dénombre la société payenne et se dit : tant de jouisseurs et tant de travailleurs ; opposons les uns aux autres en donnant aux plus nombreux, aux exploités, une doctrine qui les reconforte, les groupe, et tout en reconnaissant certains de leurs droits, leur fasse sacrifier la vie, par l'espoir d'une vie meilleure. De là l'accomplissement au début du paradis et des idées démocratiques.

Mais aussitôt que le succès a renversé l'ancienne société et jeté les bases d'une société nouvelle, tout change. Le paradis reste, parce qu'il s'achète et par conséquent se vend ; mais les idées démocratiques disparaissent et font place à l'alliance des vainqueurs du sabre avec ceux de la parole contre le vaincu qui reste esclave comme devant.

A l'esclave succède le serf, et l'aristocratie est fondée.

Elle se compose au début du prêtre et du soldat. Le manant, le vilain, le serf, la gent torturable, taillable et corvéable à merci, c'est le travailleur.

Sur les débris de l'ancien monde, un nouveau monde s'est élevé : Les hordes barbares des forêts de la Germanie, des tribus asiatiques, ont inondé l'Europe. Après y avoir campé, elles s'y sont fixées. Vainqueurs par l'épée, leurs chefs ne tardent pas à être vaincus par la parole. Les papes dictent les nouveaux codes donnés aux peuples par les nouveaux conquérants.

Travailleurs du XIX^e siècle, voulez-vous savoir ce que vos frères obtinrent de l'Eglise unie aux sondaards ? Pas même ce qu'on reconnaît aux bêtes : le droit à la nature : La loi accordait le droit aux *prémices* à tout seigneur, sur ses terres, que le fief fut militaire ou ecclésiastique.

Telle fut la morale religieuse ; telle fut son application pratique tant que Rome fut maîtresse de commander et d'appliquer.

La conscience se révolte et la chair frémit au souvenir de ce qu'a enfanté cette alliance monstrueuse du clergé et de l'armée. De nombreuses révoltes eurent lieu, toutes saintes, toutes légitimes, toutes méritant l'estime et l'admiration des hommes qui portent en eux le sentiment de la dignité du travail. Les Pagauds et les Vagres, les Vaudois et les Albigeois, les Lollards, les Wickliffites, les Hussites, les Anabatistes, les Jacques, les Maillottins, les Cabochiens, les Chartistes, furent des héros et des martyrs. Ils durent succomber ; les temps n'étaient pas venus où la science, se mettant du côté de la justice, placera dans les mains de l'opprimé des moyens de destruction assez puissants pour forcer l'oppressur au respect du droit.

Lâches dans l'oppression, les tourmenteurs du travailleur le désarmaient pour mieux l'opprimer.

Que pouvait le Jacques, avec une fourche et un bâton, couvert seulement de haillons, contre l'armure du chevalier, sa lance et son bouclier, sa masse et son épée, et surtout contre son château-fort ?

Et pourtant, il fut plus d'une fois vainqueur. Ainsi, de nos jours, ayons-nous vu le peuple de Paris, presque sans armes, mettre à néant plus d'une fois l'effort de la plus belle armée du monde.

La jouissance des grands aux dépens du travailleur enfante, lorsqu'elle n'est pas troublée par la victime, le dépérissement de la race de l'oppressur, et la discorde dans ses rangs.

Pendant que les empereurs, rois, papes et évêques regorgeaient de richesses et croquaient de débauche, des paroles de protestation sortaient des rangs inférieurs du clergé. Exploitées par certains monarques au profit de leurs passions, acceptées par beaucoup d'opprimés comme une lueur d'espoir destinée à les guider hors de la sombre réalité, l'idée nouvelle fit promptement son chemin.

Le protestantisme fut moins dur au travailleur que le catholicisme, non qu'il lui reconnût ses droits et lui restituât son dû, mais il ne le pressura pas autant.

Comme le catholicisme, comme toute idée nouvelle, il avait besoin, au début, de prosélytes.

Vain, persécuté en France, expulsé d'Espagne et d'Italie, le protestantisme a toujours été l'ami du pauvre dans la race latine.

En a-t-il été de même en Angleterre où il triompha

depuis des siècles ? En est-il de même en Amérique, où nul ne peut entrer dans une église s'il n'a dix sous dans sa poche ? où le ministre, loin de s'interposer entre l'exploiteur et l'exploité, ne s'intéresse qu'au premier et ignore le second ?

A mesure que la société s'est formée et a cru perfectionner son organisation, un quatrième ordre est venu s'ajouter aux trois autres : la magistrature. Née des deux premiers, elle a invariablement et impitoyablement exécuté leurs ordres contre le dernier.

Comme autrefois le baillif était le tourmenteur et le justicier du seigneur contre le serf, le magistrat moderne, en Europe, est devenu le tourmenteur et le justicier du capitaliste contre le travailleur. Témoin les juges d'Autun.

Par suite de certaines franchises émises par les travailleurs, certains d'entre eux se détachèrent de la masse ; généralement plus intelligents et plus habiles, ils formèrent un nouvel ordre social, qu'on appela la bourgeoisie.

Ainsi nous voyons de nos jours certains ouvriers habiles se grouper sous prétexte de former des sociétés coopératives, et employer des auxiliaires ; reconstruisant ainsi la lourde chaîne qui rive le travailleur à la misère et ajoutant un anneau de plus à celle dorée de la bourgeoisie.

Le nouvel ordre exploita le travailleur au point de vue social et fit cause commune avec lui au point de vue politique. De là les révolutions politiques dont la plus considérable fut celle de Cromwell en Angleterre, qui eut l'excellent résultat de prouver au monde qu'une tête de roi n'est pas plus difficile à détacher du trône qu'une tête de manant ; celle de France, qui confirma plus tard la démonstration sur Louis XVI ; et la révolution américaine, qui fonda la liberté politique sous la forme républicaine.

La révolution française ne fut pas ce qu'elle avait promis. Elle commit la faute irréparable de diviser à l'infini les terres qu'elle venait de confisquer, créant ainsi une petite bourgeoisie foncière et par là la petite propriété, jetant le paysan dans les bras du bourgeois. Le travailleur fut de nouveau isolé et opprimé.

Cette fois, il ne s'agissait plus de l'oppression brutale, du chevalet, des tenailles, du fer rouge pour les yeux et du bûcher pour le corps, quand le travail ne suffisait pas aux caprices, aux convoitises et aux monstrueuses débauches du seigneur. Le droit aux *prémices* de la nouvelle épouse était aboli de par la loi, et le manant n'était plus obligé de passer la nuit à battre l'étang du château pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil du maître.

Oh ! non, tout cela était aboli par la révolution, la grande révolution ! et pourtant rien n'a changé : L'hypocrisie seule a remplacé la force brutale.

A la variété des tortures a succédé le supplice uniforme et lent de la faim par la misère ; au droit aux *prémices*, celui à la prostitution qui, hélas ! n'attend même plus l'âge des fiançailles !

1830 et 1848 n'ont été que des révolutions bourgeoises faites par les bourgeois avec les bras des travailleurs, mais pour eux, pour eux seuls, bourgeois.

Il est vrai qu'un étranger s'est emparé de la dernière, et en a fait un pot-pourri de noblesse, de clergé, de militaires et de financiers, d'où le petit bourgeois a été pendant 18 ans exclu. Le système n'en est pas moins entièrement, complètement bourgeois ; toutes les lois sont faites au profit des capitalistes contre les travailleurs.

Et pourtant le peuple a encore gagné quelque chose à cette révolution ; il a conquis le suffrage universel. Vienne l'instruction, et l'organisation du travail lui donnera la victoire définitive.

Quelle que soit le résultat immédiat d'une insurrection, elle est toujours une menace et un avertissement pour l'oppressur, qui abandonne une partie de son pouvoir.

Travailleurs, n'oubliez jamais que l'insurrection est le plus saint des devoirs !

En Belgique, en Suisse, les conditions du travail sont analogues à celles de France, en Angleterre, c'est pis : La existe la plus atroce féodalité capitaliste dont on puisse se faire une idée.

Là, tout ce que l'imagination peut rêver de hontes, et de dégradation par la misère est dépassé. Le capital a groupé la majorité de la population de tous les points du pays sur certains centres, afin de mieux la manipuler, et d'en extraire la plus forte somme de travail possible.

Dans ces enfers que l'imagination si riche du Dante n'avait pas même entrevus, l'homme abîmé. Il n'est même plus le serf d'autrefois qui vivait en souffrant, il est machine, piston, vis, écrou, soupape à forme humaine ; il a conservé juste assez de perception pour obéir, mais pas assez de dignité pour se révolter. Sa fille, à dix ans, machine comme lui, a une double fon-

ction : elle produit la richesse, et alimente la prostitution.

Voici quelle était, en 1864, la situation officielle des travailleurs en Angleterre :

La Chambre des Lords envoya un médecin, le docteur Smith, dans les comtés manufacturiers, afin de s'enquérir de la situation des ouvriers. Le docteur établit :

1. — Que 28,000 grains de carbone et 1330 d'azote sont nécessaires à l'alimentation hebdomadaire d'un homme, pour qu'il ne tombe pas d'inanition.

2. — Que la quantité d'aliments consommée par les ouvriers en coton était presque égale à celle nécessaire à leur alimentation. Donc, ils vivaient presque.

3. — Que les tisseurs en soie, les couturiers, les gantiers, les tisserands en bas et d'autres corporations consommaient moins. Conséquemment, ceux-là ne vivaient pas du tout.

4. — Que dans les populations agricoles, un *cinquième* n'a pas la quantité suffisante d'aliments carboniques, et *deux tiers* manque d'aliments azotés.

Dans les comtés de Berks, d'Oxford et de Somerset, cette situation est universelle et normale.

5. — Que les moins de propriété n'existent pas, car leur coût devrait être prélevé sur celui de l'alimentation. Effectivement, l'homme ne meurt de faim que quand il a commencé par se priver de tout.

6. — Que la condition si dure des ouvriers agricoles des comtés ci-dessus mentionnés est de beaucoup supérieure à celle des ouvriers en chambre de l'Est de Londres.

7. — Que les ouvriers agricoles des comtés les plus riches sont les plus pauvres ; ce qui est tout naturel, car la richesse des patrons ne s'accroît qu'aux dépens des travailleurs.

Cette progression de misère, fatale, irréprouvable, en sens inverse de la richesse des capitalistes, est démontrée par les faits.

Pendant que la misère atteignait les proportions inouïes citées plus haut, la richesse suivait la marche progressive suivante :

Le 7 avril 1864, le chancelier de l'échiquier annonçait que le chiffre des importations et des exportations en 1863 était de 11 milliards 98 millions, 75 mille fr., chiffre supérieur de deux tiers à celui de 1843.

De 1842 à 1852, le revenu imposable avait augmenté de 5 pour cent, et de 1852 à 1861, de 20.

Du 5 avril 1852 au 5 avril 1863, treize personnes étaient venues s'ajouter à la liste des capitalistes possédant plus de 1 million 250 mille fr. de rente. 3,000 personnes avaient entre elles un revenu de 750 millions, plus que ne touchent ensemble tous les laborers de l'Angleterre et du pays de Galles ; ce qui s'explique par la réduction du nombre des possesseurs de terres, de 16,934 en 1851 à 15,066 en 1861, c'est-à-dire de 11 pour cent en dix ans. Suivez la progression, et vous pourrez dire à peu près quand il n'y aura plus qu'une douzaine de propriétaires faisant les lois et maîtres du pays.

C'est de cette situation, qui se passe de tout commentaire, qu'est née, le 28 septembre 1864, à St Martin's Hall l'Association internationale des Travailleurs.

Ceux-ci avaient observé différents faits politiques qui leur avaient démontré :

1. — Que les intérêts du travail étaient, non pas nationaux ou sectionnels, mais universels ou solidaires.

2. — Qu'ils étaient intimement liés à la politique.

En effet, après l'insuccès de la révolution de 1848, tous les journaux, toutes les associations d'ouvriers furent brutalement supprimés. La diplomatie anglaise, unie à celle de Russie et de France sollicita la mouvement contre la classe ouvrière. Les concessions arrachées par la peur aux détenteurs de la terre et du capital furent révoquées. Le mouvement chartiste s'évanouit, et avec lui, toute apparence de virilité chez le peuple anglais.

Ainsi, s'il n'y avait pas eu solidarité dans l'action, il y avait solidarité dans la défaite.

Comment établir la solidarité dans l'action sans se mêler de politique, si les diplomates, au service des capitalistes, s'unissent pour une action politique commune contre les travailleurs ?

Comment parler aux desseins funestes des gouvernements, entretenus, au moyen de l'idée de patrie, les rivalités nationales qui arment les travailleurs les uns contre les autres ?

Était-ce la prudence ou le libéralisme des classes gouvernantes de l'Angleterre qui avait prévenu une rupture avec le Nord des Etats-Unis, afin de maintenir l'esclavage au Sud ?

L'apathie de ces mêmes classes en face des envahissements incessants de la Russie prouvait suffisamment qu'elles n'y étaient pour rien, et que l'attitude libérale de l'Angleterre était due exclusivement à celle plus énergique des classes ouvrières.

Ces dernières entraînent donc de fait dans l'arène politique, et par la bonne porte, celle de la liberté.

Depuis ce temps, l'Internationale n'a cessé de manifester sa participation à la politique générale, soit par les résolutions prises dans ses congrès, soit par l'action de ses sections en Angleterre, en Allemagne, en France, en Belgique et en Suisse.

Fille du travail et de la misère, l'Internationale continue l'œuvre si souvent interrompue, jamais abandonnée de la revendication des droits sacrés du travail.

Ces droits, un instant respectés de ce côté de l'Océan, sont tout aussi menacés aujourd'hui dans le nouveau monde que dans l'ancien.

Ni le perfectionnement des machines, ni la science appliquée à l'industrie, ni les nouveaux moyens de communication, ni le libre échange, ni les nouveaux débouchés, ni l'organisation de la charité, ni les sociétés coopératives, ni le déplacement par l'émigration, ni la distribution de terres, rien ne peut y faire.

La misère du travailleur, c'est-à-dire le vol du travail, est la conséquence fatale, obligée, inévitable, des rapports légaux du travail et du capital.

Tant que la société restera sur les mêmes bases, elle produira les mêmes conséquences.

Le détenteur du capital sera le maître absolu, le seul et unique dispensateur de l'existence. Plus fort que la nature qui la donne, lui, la supprime à son gré.

N'a-t-il pas déjà la terre, la mer, l'électricité et le feu ?

Ne le voyons-nous pas, se groupant tous les jours, former des compagnies qui monopolisent le transport par terre et par mer, la transmission de la pensée par l'électricité, voir même celle des renseignements par la presse ?

Ne dispose-t-il pas par son Congrès des terres qui nous appartiennent, sous prétexte de construire des chemins-de-fer qui restent ensuite sa propriété ? Et si nos terres sont bonnes à construire des chemins-de-fer, pourquoi donc terres et chemins-de-fer ne nous resteraient-ils pas ? N'avons-nous pas la terre pour capital, les bras et l'intelligence qui seuls construisent pour instruments de travail ?

Quand le détenteur du capital s'est ainsi emparé de tout, il dicte alors les lois qui consacrent sa spoliation et le protègent.

Ces lois, il les déclare sacrées, les impose à votre respect, et au besoin, il appelle à son aide contre vous ses juges, ses soldats et ses policiers, comme il a appelé ses législateurs.

Tout cela est inique, et le devoir de tout homme est de combattre l'iniquité.

Travailleurs américains, si vous voulez vivre en hommes, et non bronter l'herbe comme des brutes, unissez-vous pour briser cette organisation inique.

Le travailleur doit reconquérir pas à pas la société tout entière, que le capitaliste lui a volée. Force armée, force judiciaire, instruments de production et de répartition, municipalités et législatures, politique intérieure et extérieure, tout est à reprendre.

La Constitution proclame bien haut le principe : *no taxation without representation*. Le travailleur, qui seul est taxé, n'est pas représenté.

Qui nomme les soi-disant représentants du peuple ? Les partis politiques.

Qui représente les partis, parle et agit en leur nom ? Est-ce que ce sont ceux qui les composent et sans lesquels ils ne seraient rien ? Non, c'est un *ring* ou conciliabule s'intitulant tantôt Comité central, et tantôt Tammany.

Comment se composent ces *rings* ? qui est à leur tête, qui les dirige ? sont-ce des travailleurs ? non, ce sont des capitalistes.

La participation directe des travailleurs a été soigneusement écartée de l'élection des quatre pouvoirs qui constituent le gouvernement. Ils ne décident ni de l'élection de l'exécutif, qui leur est enlevée par le vote par Etat, ni à celle du Sénat, qui leur est enlevée par les législatures, ni à celle de la Cour suprême qui appartient au congrès et à l'exécutif. Quant au quatrième, la Chambre, l'argent des capitalistes, en formant les comités qui parlent et agissent au nom des partis, a privé le travailleur de toute action efficace sur les élections.

Ses maîtres choisissent et lui vote. Il fait en politique ce qu'il fait dans l'atelier : il exécute les ordres donnés et travaille sur commande.

Est-il donc étonnant qu'il soit de plus en plus écrasé chaque fois ?

Etrange situation que la sienne ! Ses intérêts sont diamétralement opposés à ceux des capitalistes, et il est représenté par eux.

Et quand on parle aux politiciens de cette dangereuse situation, ils répondent avec beaucoup de sens :

Que voulez-vous faire en politique avec les travailleurs ? Ils se jalouent plus entre eux qu'ils ne jalouent ceux qui les oppriment et les commandent. Si l'un d'eux, plus intelligent, plus actif, plus dévoué, se met en avant, tous se réunissent contre lui.

Soit, en politique, cela peut être, et même avec une certaine justice. Car, que représente dans le passé et dans le présent le parti politique pour le travailleur ? Rien, absolument rien.

Quel est le parti politique fondé par les travailleurs, pour les travailleurs, dans le but spécial de défendre ses intérêts, faire valoir ses droits et triompher sa dignité ?

Dans l'état actuel des partis, l'ouvrier qui cherche à sortir des rangs pour être le candidat de l'un d'eux, sert ses intérêts et non ceux des travailleurs. Il en est de même de ceux qui fondent des sociétés coopératives pour exploiter d'autres travailleurs dont ils se font ainsi les patrons.

Le travailleur ne s'y trompe pas et ne les suit pas. Il a raison ; ce n'est pas de la jalousie, c'est de l'instinct.

Mais vienne le parti du travail, organisé exclusivement par les travailleurs et pour les travailleurs, et l'on verra, quand il s'agira de donner l'assaut aux anciens privilèges, si les rangs serrés des travailleurs donnent passage aux mesquines passions qui les dirigent souvent aujourd'hui.

On n'est uni et l'on ne combat bien qu'autour d'un intérêt commun.

L'intérêt des travailleurs est le même d'un bout du monde à l'autre ; il ne peut donc y avoir rivalité, jalousie ou division parmi eux, tant qu'il ne s'agira que de leurs intérêts.

L'Internationale, basée sur cette idée si simple et si pratique, n'a effectivement rencontré aucune division sérieuse, depuis son organisation.

Tous pour chacun, chacun pour tous, telle est sa devise, son principe et son but.

C'est la phalange solide et active, la phalange militante des travailleurs.

Que tous ceux qui ont le sentiment du droit et du devoir ; que tous ceux qui sont convaincus que la dignité humaine réside dans celle du travail ; que tous ceux qui sentent en eux un cœur loyal, une volonté énergique et un bras robuste ; que tous ceux qui comprennent le dévouement et l'abnégation viennent à nous ; ils seront accueillis en frères.

Notre tâche est la plus vaste, la plus rude que l'imagination humaine ait pu concevoir, mais c'est aussi la plus juste et la plus féconde.

Nous avons contre nous tous les préjugés, tous les appétits toutes les convoitises, toutes les inepties, unis à tous les intérêts mal acquis.

N'en était-il pas de même quand le christianisme, puis le protestantisme se sont emparés du monde ?

Ce que la foi a pu faire à l'époque de l'ignorance, pourquoi la raison ne le ferait-elle pas à l'époque de la science ?

Aide-toi, le ciel t'aidera !

Communications.

SECTION DE PATERSON.

Citoyens,

La Section de Paterson de l'Union républicaine de langue française, dans sa séance régulière du lundi 6 courant, présidée par le citoyen Mercier, a, dans le but de faire un acte pratique de mutualité et de propagande, décidé qu'elle créerait à Paterson une société de secours mutuels, indépendante de la Section politique, afin que tous les citoyens, sans distinction d'opinion, pussent en être membres. Elle a, pour arriver à ce résultat, nommé une commission chargée de lui présenter un projet de règlement dans une séance extraordinaire qui aura lieu le 1er juillet prochain.

Enfin, après quelques travaux particuliers, elle a procédé au renouvellement semestriel de son bureau, et élu les citoyens suivants :

- VOGEL, président.
- PALLE, vice président.
- MOREAU, secrétaire archiviste.
- BORILLON, secrétaire correspondant.

Salut fraternel, l'ancien sec. cor.

VOGEL.

SECTIONS DE NEW-YORK.

L'Union républicaine de New-York, sections réunies, dans sa séance générale du dimanche 12 juin, a procédé au renouvellement semestriel de son bureau.

Avant de procéder aux élections, plusieurs membres demandent que l'article du nouveau règlement qui s'oppose à la réélection du président, du secrétaire

correspondant et du secrétaire, ne soit pas applicable au bureau actuel.

L'Assemblée déclare que le nouveau règlement ne peut pas avoir d'effet rétroactif, et que par conséquent les membres du bureau actuel peuvent être réélus.

On procède ensuite aux élections ; sont nommés les citoyens :

- VILLA, président,
- DURAND, 1er vice-président,
- HUBERT, 2e vice-président,
- DEBUCHY, secrétaire correspondant,
- TUFFERD, 1er vice secrétaire correspondant,
- CLARNIER, 2e vice secrétaire correspondant,
- MESSANT, secrétaire,
- FAGOT, 1er vice secrétaire,
- RABUT, 2e vice secrétaire.

Sur la demande des citoyens de Newark, un comité est nommé pour organiser, de concert avec le comité de Newark, la célébration du pique-nique du 14 juillet. Il est composé des citoyens Debuehy, Latour et Nicoleau.

En sus du comité de rédaction se renouvelant à tour de rôle, l'Assemblée nomme un comité permanent pour être en rapport direct avec les typographes de l'imprimerie sociale.

Ce comité, nommé provisoirement, se compose des citoyens Debuehy, Pelletier et Villa.

CONVOCATION.

La Section française de l'Association internationale des Travailleurs se réunira le mercredi 22 juin au numéro 100, Prince street.

REUNIONS.

A New-York

La première section se réunit le premier et le troisième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir, 100, Prince street.

La deuxième section se réunit le second et le quatrième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir.

La réunion générale des sections se tient le second dimanche de chaque mois, à neuf heures du matin, au 100, Prince street.

Le Comité chargé de la publication du Bulletin, se renouvelent à tour de rôle, se réunit le premier et le second vendredi de chaque mois, à huit heures du soir, dans ses bureaux, 135, Wooster street, où tout ce qui concerne la rédaction et la publication du Bulletin de l'Union Républicaine de Langue Française, doit être adressé.

A Saint-Louis, Mo.

La Section se réunit régulièrement tous les premiers dimanches de chaque mois à 3 heures du soir, à la salle des *Druides*, coin sud-ouest de Park avenue et de la 7e rue.

CORRESPONDANCES.

Pour tout ce qui concerne la Société de l'Union Républicaine de Langue Française aux Etats-Unis, s'adresser :

A Boston, Mass. — Au citoyen CHAVANE, care of Palmer Buchelder and Co., 162, Washington street.

A Carondelet, Mo. — Au citoyen A. DIDIER

A Chicago, Ill. — Aux citoyens A. GAGNARD et CLAPIER, 173, Monroe street.

A Keokuk, Iowa. — Au citoyen CHEVILON.

A Leavenworth, Kansas. — Au citoyen Casimir BOUTISSE

A Newark, N. J. — Au citoyen GOLAY, 165 Walnut street.

A New-York. — Au citoyen D. DEBUCHY, 33, Wooster street.

A Paterson, N. J. — Aux citoyens MERCIER et VOGEL

A Saint Louis, Mo. — Au citoyen BAUER, 616, Spruce street.

A Topeka, Kansas. — Au citoyen JULES LEROUX

Union Republicaine de Langue Française.
SECTION DE NEWARK.

GRAND PIQUE-NIQUE

en commémoration du QUATORZE JUILLET 1789
dans le
COURT STREET PARK BREWERY
le jeudi 14 Juillet 1870.

La fête commencera à 3 heures de l'après-midi
Billets d'admission : 25 cents.
(Cars de Market street, dépôt à Belmont Avenue.)

IRVINGTON CARS.

L'ESPRIT DES TEMPS

AU CONCULE

par le Citoyen P. MESSANT.

En vente au Bureau de l'Imprimerie, 135, Wooster street, et chez les Correspondants du Bulletin

Imprimerie sociale, 135 Wooster street, N. Y.